

temps présent

Face à une logique implacable
**Faire front pour imposer
d'autres choix p. 2-3**

Réforme des E.P.L.E.,
réforme du lycée
**Le poison de
l'autonomie p.4-5**

Les collèges du Pas-de-Calais
à l'ère du low-cost p.5

Plongée dans l'enseignement
par « compétences »
**Révolution copernicenne
ou restauration
conservatrice ? p.6**



personnels

Stagiaires à temps complet,
élèves cobayes
**Une régression
sans précédent p. 7**

vie du snes

Congrès de la FSU
**Quelques pistes
pour l'avenir p. 8**

édito

Notre soutien aux collègues (profs de philo pour la défense du bac, collègues de langues contre les groupes de compétences...) nous est systématiquement reproché par le recteur, car il donnerait à nos élèves un mauvais exemple. Et pourtant ... **Le rectorat de Lille fait désormais partie des « désobéisseurs »** (ceux qui refusent d'appliquer les réformes Darcos et Chatel ou de respecter les lois).

► **dans le cadre de la réforme des lycées d'abord :** les textes ministériels comptent les LV3, les langues anciennes et les arts parmi les enseignements d'exploration. Selon le courrier du Recteur adressé la veille des vacances aux chefs d'établissements avec la dotation, à Lille LV3 et Latin - Grec ne pouvaient être pris que comme option facultative (une seule possible), en concurrence avec les autres options, alors que dans le reste de la France, ils pouvaient s'additionner... Le Recteur a également pris la décision (personnelle) de limiter la biotechnologie à 6 établissements, mettant en difficulté ceux dans lesquels est présente la série ST2S. Et si sous la pression des personnels, le Recteur a accepté de réintégrer les langues anciennes et les LV3 dans les enseignements d'exploration... c'est toujours sans dotation. Et les arts? Que deviennent les « options lourdes » déjà présentes dans les établissements? Et la biotechnologie?

Les élèves de notre académie seront donc traités différemment par la seule décision du Recteur. Peut-être souhaite-t-il à nouveau être félicité pour la qualité de sa gestion? Le Rectorat s'est en effet vanté en comité technique paritaire d'avoir « économisé » 100 postes l'an dernier à Lille, en sus des suppressions exigées par le ministère ; les élèves restés sans profs, les collègues dont le poste a été supprimé ou ceux aux classes surchargées apprécieront !

► **dans le cadre de la note de service mutations, on trouve une incitation au non-respect du droit :** dans le projet communiqué fin février, une bonification serait accordée aux personnels employés hors de leur discipline de recrutement, bonification substantielle (de 300 jusqu'à 950 pts) si le collègue acceptait d'être affecté à temps complet hors discipline. Cela fait longtemps que cette question de la qualification n'intéresse plus ni le rectorat de Lille, ni nos inspecteurs. L'essentiel semble être de trouver un adulte à placer devant une classe, TZR dans le meilleur des cas, étudiant 108 h en « formation » dans le pire, qu'importe ce qu'il y fera. Quant au « volontaire », une chose est sûre : il aura perdu définitivement son droit à contester une future affectation.

Le rectorat oublie qu'il a déjà été condamné à plusieurs reprises à payer des dommages et intérêts pour ces pratiques contraires à nos statuts. Comment le juge appréciera-t-il que non seulement le Recteur persiste, mais qu'en plus il cherche à amplifier le mouvement ? Si la note de service était maintenue en l'état, le SNES l'attaquerait derechef : nous ne pouvons accepter un tel mépris du droit, ni que la bivalence rejetée avec succès par les personnels en 2007 (grèves contre les décrets Robien) revienne par la fenêtre.

C'est donc bien la logique comptable et non pas l'intérêt des élèves qui guide la politique d'éducation dans ce pays. Le mois de mars, et les suivants s'il le faut, devront montrer toute notre détermination à lutter contre ces régressions et à exiger qu'on investisse enfin pour l'Education !

Karine Boulonne

**Grève intersyndicale dans le second degré le 12 mars
Grève interprofessionnelle le 23 mars**

**Le 12, le 23, soyons dans la rue !
Manifestations à Lille - 14h30 - Porte de Paris**

Face à une logique implacable Faire front pour imposer d'autres choix !

PAR KARINE BOULONNE



Toutes les pièces du puzzle sont en train de s'imbriquer : dizaines de milliers de suppressions de postes de fonctionnaires dans le cadre de la RGPP, « réformes » diminuant l'offre de formation et mettant en cause la démocratisation et le cadre national du service public d'Education, déni du droit des élèves à bénéficier de personnels en nombre suffisant et qualifiés, déni du droit à formation professionnelle pour les futurs lauréats de concours mis à temps plein dès la rentrée 2010, recours à un empilement de dispositifs précaires (vacataires, EVS, AED, CAE...) pour effectuer des missions pérennes et attaques contre les retraites pour diminuer encore davantage le montant des pensions.

Cette logique de casse, nous la dénonçons depuis des années; nos critiques rencontrent actuellement des échos médiatiques à un moment où la dégradation engendre des cas si ubuesques qu'ils font la joie des commentateurs (ainsi les élèves de Bully en attente d'un prof d'espagnol depuis septembre et auxquels le rectorat de Lille voulait imposer l'allemand en janvier), quand il ne s'agit pas d'actes de violence.

Les colmatages ponctuels (un vacataire d'un côté, des médiateurs de l'autre) ne sont évidemment qu'un pis-aller, car c'est toute l'Education nationale qui part à la dérive sous l'impulsion d'un gouvernement qui a de plus en plus de mal à assumer les contradictions entre le discours qu'il continue à asséner et la réalité du terrain. La proximité des échéances électorales doit être l'occasion de donner un tir de barrage au gouvernement actuel tout en mettant en garde les autres candidats pour les thèmes sur lesquels nous ne transigerons pas.

C'est donc cette logique libérale que nous devons mettre en échec, ainsi que les conditions dans lesquelles rectorat et ministère souhaitent préparer la rentrée 2010. Des établissements qui ont réagi dès l'annonce de la DHG ont obtenu des améliorations (collège Boris Vian à Fives, 93% de grévistes le 21 janvier, 100% le 1^{er} février, récupération d'une division en 3^{ème} + 14 heures postes).

Il faut donc organiser partout :

- **La participation aux actions de grèves locales et nationales** : la grève reste le moyen le plus efficace de gagner, même si nous avons tendance à oublier nos victoires (abrogation des décrets Robien sur la bivalence et la suppression de la première chaire en 2007) et tout ce qui nous était annoncé et que nous avons pu faire reculer par ce moyen, au moins momentanément. C'est de cela dont il faut se convaincre et convaincre, car, face aux attaques que nous subissons actuellement, la grève doit être plus que majoritaire, elle doit être massive et inscrite dans un calendrier d'actions rapprochées et complémentaires.

- **Le refus collectif et individuel des heures supplémentaires** (voir modèle de courrier et de pétition sur le site) qui accentuent la charge de

Effectifs / Postes : le compte n'est pas bon

Lycées : cette année, 360 classes de 2nde sur 694 que comporte l'académie, avaient un effectif de 31 élèves ou plus, soit la possibilité d'ouvrir 38 classes supplémentaires (= 76 équivalents temps plein) si on limitait à 30 élèves la capacité d'une classe.

En première, selon ces mêmes critères, il aurait fallu ouvrir 24,5 classes supplémentaires, et autant en terminale... !

C'est donc au bas mot 150 postes qui nous manquaient à la rentrée 2009 !

Qui a dit que la réforme des lycées ne supprimerait pas de postes ?

A la rentrée 2010, année de la mise en place de la réforme, les classes de 2nde accueilleront 399 élèves de plus, il y aura par contre 1720 élèves en moins en 1^{ère} et terminale (baisse passagère puisque les effectifs de 2nde sont à la hausse), cela semble justifier aux yeux du rectorat 230 nouvelles suppressions en lycée, soit un poste supprimé pour 5,7 élèves en moins...

Collèges : l'application des mandats du SNES (24 en collège non ZEP, 20 dans les collèges ZEP et RAR) permettrait la création de 371 postes pour le Pas de Calais et de 870 dans le Nord. Coût approximatif : 38 millions d'euros. Une paille, comparés aux quelques milliards de la loi TEPA.

travail et contribuent à fermer davantage de postes : les collèges du Nord ne devaient connaître « que » 30 suppressions de postes, le rectorat a fait le choix d'en supprimer au moins 85 de plus pour les transformer en HS ! Selon le recteur, les enseignants de l'académie de Lille prennent trop peu d'heures sup' (environ une heure par enseignant) par rapport à la moyenne nationale.

Pourquoi si peu d'engouement pour ces heures supplémentaires alors que notre pouvoir d'achat dégringole ? D'abord parce que le ministère lui-même reconnaît que nos obligations de service représentent un volume de 39 h 40 par semaine. Par ailleurs, notre administration rectorale sait-elle qu'en quelques années, la réduction des horaires disciplinaires a augmenté le nombre de classes en charge pour chaque enseignant, donc sa charge de travail (préparation et copies) ? Que les effectifs grimpent inexorablement et que les moyennes explosent y compris dans les collèges ZEP, à présent exploités comme des gisements de moyens à supprimer ? Que ces dégradations et le stress qui en est la conséquence sont responsables de la fatigue et du découragement des collègues, guère soutenus par une politique de gestion de ressources humaines qui vise davantage dans l'académie à stigmatiser une personne en difficulté, même passagère (et qui ne le sera pas au cours d'une carrière de 41 ans ?), plutôt qu'à mettre en place un réel plan d'aide ? Que l'absence de seconde carrière et les craintes sur l'âge de départ en retraite accentuent cette souffrance que nous constatons tous dans nos salles des profs ? Bref, les raisons ne manquent pas pour refuser des heures sup', synonymes de prise en charge de classes supplémentaires et de temps de présence dans l'établissement encore allongé. C'est une revalorisation générale des salaires et des conditions de travail que nous devons obtenir !

• Organisons aussi **l'échec du conseil pédagogique de façon collective** (boycott, transformation en AG ...). En effet, le décret sur les EPLE impose son installation dans chaque établissement du second degré (du collège aux lycées) ; à nous de rendre inopérant ce dispositif anti-démocratique (désignation des membres par le chef d'établissement) : il n'est pas question qu'il se substitue aux conseils d'enseignement, à la commission permanente ni au Conseil d'Administration, dont les membres tirent leur légitimité de leur élection et ce, quelles que soient la réalité et les modalités de sa mise en

place et de son fonctionnement. La réunion de la Commission Permanente et du CA est incontournable au regard du respect des textes réglementaires et indispensable au fonctionnement démocratique de l'établissement.

• **L'opposition à la mise en place des stagiaires à temps plein à la rentrée 2010** : l'académie de Lille dispose actuellement de 361 stagiaires PLC2 utilisés à 6 – 8 h, le reste de la semaine étant consacrée à la formation théorique et professionnelle. Le passage à 12 h (en réalité 18 h, avec une interruption de quelques semaines pour suivre une formation) permet d'économiser 220 postes, avec comme dommages collatéraux le blocage du mouvement intra (des postes leur seront réservés en évitant « autant que faire se peut, les établissements les plus difficiles, notamment ceux situés en RAR, et ceux qui sont les plus isolés et éloignés des lieux de formation »), la succession programmée de plusieurs enseignants au cours de l'année pour les élèves (peut-être même d'un étudiant préparant le concours pour 108 h devant élèves considérées comme un stage de formation professionnelle !) et le déni de la nécessité d'une formation professionnelle pour les enseignants et CPE que nous sommes (quelle autre profession ayant autant de responsabilités que les nôtres est traitée ainsi ?). Nous invitons les tuteurs à faire connaître leur refus de prendre en charge un stagiaire dans ces conditions (voir modèle dans l'article consacré aux stagiaires, p.7).

La participation d'ici le 12 mars (sans illusion) à la consultation sur les programmes de 2nde qui doit être l'occasion de mobiliser encore davantage et de faire part de nos contre-propositions pour le lycée.

A nous d'informer, de mobiliser afin de construire un mouvement fort, nécessaire pour imposer d'autres choix pour l'éducation.

Grève intersyndicale dans le second degré le 12 mars

Partout, envisageons la reconduction de la grève au plus tôt y compris pendant les périodes d'examen !

Grève interprofessionnelle le 23 mars

Ne laissons pas expulser Madame Touil et ses trois enfants de l'école Doisneau et du collège David Marcelle de Billy-Montigny !



Laïla Touil, de nationalité marocaine, vit à Billy-Montigny depuis 2005. Elle élève seule ses 3 enfants âgés de 13, 12 et 8 ans, scolarisés au collège David Marcelle et à l'école

Doisneau. Ils sont parfaitement intégrés dans les structures scolaires et dans les associations sportives et culturelles de la ville de Billy-Montigny. Laïla Touil elle-même participe pleinement à la vie sociale de la commune où elle est particulièrement appréciée et reconnue.

C'est dans cette situation que le Préfet du Pas-de-Calais vient de lui signifier une obligation à quitter le territoire français. Cela est inacceptable !

Fin janvier, un comité de soutien a été créé pour apporter aide à cette famille et coordonner les actions et la mobilisation. Il regroupe la mairie de Billy-Montigny, des associations culturelles ou sociales de la ville, les parents d'élèves des écoles et du collège, le SNES, le SNUIPP, la FSU, RESF Arras – Lens, Fraternité Migrants, le Comité d'aide aux sans papiers arrageois, les églises française et polonaise du secteur, le Cercle de Silence de Lens...

Des campagnes de signatures de pétitions ont été décidées (sur les marchés, à la sortie des écoles, des clubs sportifs...) une projection-débat autour du film « Les choix de Valentin » se fera fin mars à l'espace Delfosse (toutes les informations précises seront sur le site du SNES), un parrainage républicain est également prévu...

Nous appelons tous les syndiqués à se mobiliser dans un premier temps en signant et en faisant signer la pétition. La mobilisation « visible » est décisive pour que le Préfet du Pas-de-Calais revienne sur sa décision et octroie à Madame Touil un titre de séjour Vie Privée Vie Familiale, condition indispensable qui permettra à cette famille de continuer à vivre à Billy-Montigny et aux enfants de poursuivre sereinement leur scolarité.

La pétition est directement téléchargeable sur le site du SNES. S'y trouve également le lien pour les signatures en ligne sur le site RESF national.

Catherine PIECUCH

Réforme des E.P.L.E., réforme du lycée

Le poison de l'autonomie

PAR LE SECTEUR « LYCÉES » DU S3 DE LILLE

S'adapter localement aux besoins des élèves, faire jouer la souplesse et les marges locales pour améliorer le fonctionnement des collèges et lycées : c'est avec ces arguments que le ministère vend sa réforme des E.P.L.E. (collèges et lycées), testée en grandeur nature avec la réforme du lycée. Attention, réforme toxique !

La réforme des E.P.L.E., qui arrive en même temps que la réforme du lycée, et va concerner tout l'enseignement secondaire, repose sur le renforcement de l'autonomie de l'établissement, censée être la solution miracle à tous les problèmes de l'Education Nationale.

Autonomie ou servitude volontaire

Cette « autonomie », c'est en fait celle du chef d'établissement (CE), dont le pouvoir sort renforcé des réformes en cours. Grâce au nouveau décret de janvier 2010, le CE a le dernier mot pour la préparation de la rentrée : il peut théoriquement décider seul des créations et suppressions de postes, de l'organisation des enseignements, contre l'avis des élus au conseil d'administration (CA). Avançant l'argument d'une préparation de rentrée rendue plus complexe avec la mise en œuvre de la réforme du lycée, le SNPDEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement, donne comme consigne aux CE des lycées de ne pas soumettre la répartition de la dotation horaire globale au vote du prochain CA (quel beau respect de la démocratie dans les établissements...), ce qui revient à séparer la question des créations et suppressions de postes de celle des enseignements à organiser. Certes, chacun comprend qu'une telle dissociation n'a pas de sens, sauf si on se prépare à accepter à terme une flexibilité générale des enseignants : on supprime des postes, et ensuite on s'organise pour les enseignements avec les personnels qui restent. Polyvalence généralisée, et « toujours plus avec toujours moins » : cette potion toxique du management privé est-elle celle qu'on veut nous faire boire dans l'éducation ? Le CE nommera les membres du Conseil pédagogique. Cette instance - véritable

hiérarchie pédagogique intermédiaire -, a vocation à déterminer les « bonnes pratiques » pour l'ensemble des collègues et peut décider, par exemple, du nombre des épreuves communes et autres bacs blancs. A terme, quelle garantie que la liberté d'élaborer ses cours l'emportera sur le produit de ses « réflexions » ? C'est en tout cas la porte ouverte à l'intrusion des CE, incompetents en la matière, sur la pédagogie. D'autre part, elle examine la dotation horaire globale et fait des propositions sur son utilisation. Elle tend ainsi à court-circuiter nombre de prérogatives de la commission permanente et du CA – instances élues –, pour leur substituer une assemblée nommée par le CE.

Certains projets prévoient même de donner au CE un rôle central dans l'évaluation pédagogique des enseignants, à travers des entretiens annuels individualisés. Les IPR (consentants ?) n'interviendraient plus que pour deux ou trois « rendez-vous de carrière ». Cette méthode, déjà appliquée dans d'autres administrations (PJJ, Inspection du travail, etc.), et venant tout droit du management privé, donnera au CE tout pouvoir pour mettre la pression sur les collègues, pour évaluer leur « mérite » au regard des résultats de leurs élèves, pour leur imposer toujours plus de tâches, etc. De telles perspectives ont-elles pesé pour que le SNPDEN soutienne les réformes Chatel ? Et que penser de l'indéniable soutien dont celles-ci bénéficient de la part du SE-UNSA et du SGEN-CFDT ?

Mais de quelle « autonomie » parle-t-on ? Évidemment d'une autonomie dans la gestion de la pénurie. « Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer ». Les dotations horaires de la rentrée 2010 suffisent à éclairer ce point : dans la plupart des établissements, le Rectorat ne donne tout simplement pas assez de moyens pour assurer le bon fonctionnement des enseignements. L'autonomie, c'est bien le transfert vers le local de la gestion de l'insuffisance de moyens. Encore une méthode de management qui a fait ses preuves, à savoir fixer des objectifs inaccessibles et ne pas donner les moyens de les atteindre. On en voit les conséquences pour les salariés chez France Telecom ou à Pôle Emploi. Mais il faut aller plus loin : de

quelle « autonomie » parle-t-on quand le Rectorat fixe tout de manière de plus en plus stricte et rigide ? Ceci n'est même pas une garantie d'un cadre national, puisque cet autoritarisme du Rectorat n'a pour but que d'organiser la pénurie, d'assécher l'offre éducative... et de forcer les établissements à recourir à la flexibilité locale. La réalité de l'autonomie se révèle alors : « on ne vous donne pas assez de moyens, donc soyez flexibles pour appliquer les solutions pensées pour vous par votre chef d'établissement et son conseil pédagogique qui s'adaptent, eux, à la pénurie ».

La réalité de l'autonomie : l'exemple de la réforme du lycée

La rentrée 2010 se prépare actuellement, en lycée, dans le cadre imposé de la réforme Chatel appliquée à la classe de Seconde (cadre qui peut encore sauter si nous nous mobilisons fortement). Elle illustre bien ce qui se cache derrière la potion miracle de l'autonomie.

Vous avez dit « s'adapter aux besoins des élèves » ? La mise en place de « l'accompagnement personnalisé » donne lieu à toutes les interprétations possibles des textes par les CE : pour certains les élèves ont accès à cet accompagnement mais sans obligation... Drôle de lecture des textes ! Pour d'autres tous les élèves auront cet accompagnement de manière obligatoire et en classe complète : belle « personnalisation » de l'accompagnement. Ce dispositif est marqué par le flou d'un contenu volontairement hétéroclite. Il amène à prélever sur la dotation de 10,5 heures, au détriment des dédoublements disciplinaires. Une seule chose est certaine : c'est tout sauf l'intérêt des élèves, leurs besoins spécifiques, qui guide la mise en place de ce dispositif, qui ne sera qu'une variable d'ajustement de plus dans les services.

Pour les « heures à effectifs réduits », plus largement, on assiste bien à une autonomie dans la pénurie : il n'y en a pas assez pour tout le monde, et la réforme attend des enseignants qu'ils se battent entre eux pour grappiller les miettes. Il ne faut évidemment pas tomber dans ce piège (d'autant que l'exemple du collègue montre que ces heures

disparaîtront très vite...). Certains établissements préfèrent même transférer une partie de ces heures pour les classes de première et de terminale... pour compenser la pénurie de moyens.

En langues vivantes, l'autonomie, c'est la volonté d'imposer les groupes de compétences. S'ils sont généralisés, ils vont engendrer des « barrettes » tellement importantes au niveau des emplois du temps qu'il va falloir passer tout son temps libre au lycée avec des emplois du temps à trous. Et les élèves vont devoir changer plusieurs fois d'enseignant au cours de l'année. La perte de repères pour les élèves, et surtout pour les plus fragiles, montre bien à quel point l'intérêt des élèves est au cœur de la réforme et de la logique d'autonomie. Rappelons que les groupes de compétences ne sont pas obligatoires, même avec la réforme...

Enfin, les enseignements d'exploration finissent d'illustrer tous les méfaits de « l'autonomie » et de la réforme Chatel. Le ministère avait laissé entendre que les élèves pourraient, certes avec un horaire dérisoire, découvrir de multiples domaines. Il n'en est rien ; un élève de seconde de l'académie de Lille n'aura qu'un choix réduit d'enseignements d'exploration dans son établissement (quand il aura le choix...). Le recteur en a décidé ainsi, quelles que soient les demandes qu'ont pu faire les établissements. La raison ? Cela aurait grippé la machine à suppressions. Par exemple, seuls les établissements ayant 2 sections ST2S sont autorisés à ouvrir « biotechnologie » (et doivent de ce fait renoncer à « sciences des laboratoires »), alors que des collègues de biochimie risquent de rester sur le carreau dans beaucoup d'autres établissements : c'est la fin programmée de la filière ST2S pour les lycées auxquels on aura refusé l'enseignement d'exploration. C'est bien l'offre de formation qui est mise à mal dans notre académie. Sans compter que ces enseignements sont une porte ouverte de plus à la flexibilité.

Grâce à nos réactions vives, la LV3 et les langues anciennes, que le recteur dans un premier temps n'avait autorisées qu'en option facultative, pourront tout de même ouvrir en enseignements d'exploration dans les lycées qui le demanderont, mais sans moyens supplémentaires.

L'« autonomie », ou comment faire passer localement de nouvelles régressions. Hélas pour les docteurs Maboul du ministère et du rectorat, ce poison-là, nous en avons l'antidote : la grève !

CTPD 62

Les collèges du Pas-de-Calais à l'ère du low-cost

Comment supprimer des postes et respecter la volonté gouvernementale de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, alors que la reprise démographique se poursuit dans les collèges du département ?

Tel est le « défi » comptable qu'a dû relever le nouvel Inspecteur d'Académie, et auquel il n'a pu répondre que par des expédients, dégradant encore les conditions de travail et d'apprentissage des collègues et de leurs élèves.

Les collèges du Pas-de-Calais rendront ainsi l'équivalent de 53 Equivalents Temps Plein (ETP) en heures postes, alors que 22 ETP sous forme d' HSA sont injectés. C'est un pari risqué, puisque majoritairement les collègues refusent d'alourdir encore leur charge de travail, ce qu'a reconnu l'inspecteur d'académie. Pourtant, le nombre moyen d'HSA par support n'a jamais été aussi élevé (1.54 contre 1.33), ainsi que la part des HSA dans la dotation départementale, qui a augmenté de 32% depuis 2007 (de 5.7% à 7.6%).

En réalité, **ce sont les collèges classés RAR et RRS (anciennes zep) qui rendront le plus de moyens** : déjà affaiblis par la suppression de la carte scolaire (bassins de Lens et de Calais notamment), ils rendront au total 9 divisions soit une classe supprimée pour 17 élèves en moins ... Sans compter la fermeture de 13 troisièmes dérogatoires –leur disparition est planifiée à court terme- sans solution alternative, si ce n'est 3 DP6 supplémentaires, implantées en LP. Quant aux collèges hors RRS et RAR, il y faut en moyenne 76 élèves de plus pour qu'une division soit ouverte !

Dans les établissements, certaines conséquences sont prévisibles et connues : fermetures de postes, compléments de service (que l'on tente d'imposer en Segpa), seront encore le tribut à payer à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Dans les classes, les effectifs repartent à la hausse, et l'on rogne activement sur les 2 heures d'Accompagnement du Travail Personnel (ATP) en 6^{ème}, sous couvert de Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), afin de présenter un tableau acceptable aux parents d'élèves qui s'inquiètent de la réduction des dotations.

Malgré tout, la pression démographique est telle que ces expédients ont atteint leurs limites : il devient difficile d'économiser des moyens d'enseignement dans un département où un quart des établissements relève de l'éducation prioritaire, et où la pression démographique augmente ... D'où la tentative, combattue par les seuls SNEP et SNES-FSU, d'amputer les DGH d'heures statutaires, que pourtant les textes imposent (heure de coordination EPS, heures de laboratoire) ! 104 collèges sont concernés, et un certain nombre d'établissement ont déjà réussi à récupérer les heures dues. C'est un enjeu important, puisqu'il s'agit des statuts, mais aussi parce que les principaux sont amenés à financer ces heures par redéploiement, c'est-à-dire en les prélevant sur les moyens « structure », aux dépens des élèves.

Autant d'éléments inacceptables qui rendent nécessaire une mobilisation d'ampleur contre les HSA et contre une politique éducative régressive qui entérine l'échec scolaire.

Jean-François CAREMEL

Plongée dans l'enseignement par « compétences » Révolution copernicienne ou restauration conservatrice ?

PAR MAGALI LAUMENERCH ET SAMUEL DUMOULIN

« L'approche par compétences » (APC) arrive en France. Nico Hirtt, enseignant en Belgique et animateur de l'association « Pour une école démocratique » (APED) est l'auteur d'une étude approfondie de l'APC qui analyse les circonstances et les effets de la mise en place de cette nouvelle « mode pédagogique » dans plusieurs pays, parmi lesquels le Québec, la Suisse romande et la Belgique francophone. Invité par la section académique au stage « collègue » du 25 janvier dernier, il a d'abord démontré le non-sens pédagogique auquel aboutit la restructuration de l'enseignement autour des « compétences », avant de décrypter les arrières pensées des puissants promoteurs de l'APC.

Rigoureuse et documentée, l'analyse de Nico Hirtt dénonce une négation du savoir, un accroissement des inégalités entre élèves et un bouleversement stérile de nos pratiques professionnelles, masqués par un discours pédagogique parfois généreux et moderniste. Et décèle la véritable portée de l'APC : une soumission de l'enseignement aux besoins d'une économie capitaliste en crise.

Mobiliser Emile Zola !

A quoi servent les professeurs ? A cette question, la Banque mondiale, dont la légitimité sur le sujet ne saute pas instantanément aux yeux, avait répondu au début des années 1990 : plutôt que des transmetteurs de savoirs, ils doivent être des facilitateurs d'apprentissage. Cette philosophie de l'éducation postule que ce qu'il importe de transmettre aux élèves, ce ne sont pas des savoirs, mais la capacité de mobiliser des « outils » en vue de mener à bien des tâches à la fois complexes et inédites. En somme, suggère la banque mondiale, il s'agirait de permettre aux élèves de faire face aux différentes situations de l'existence, plutôt que de les assommer de savoirs théoriques dispensés pendant d'interminables cours magistraux proférés d'un ton monocorde par des profs vêtus d'une blouse grise au cours d'après-midis pluvieux. Cruel dilemme.

Ainsi l'APC proclame ouvertement la supériorité des « compétences » sur les savoirs. Et recommande la réduction de ceux-ci à ce qui peut être « mobilisé » en vue de « la réalisation de tâches », « dans des situations de la vie ? ». Or, avez-vous déjà « mobilisé » Emile Zola, le calcul intégral, la peinture expressionniste, la tectonique des plaques, le subjonctif imparfait, le néolithique, « dans des situations de la vie » ? On mesure ici l'un des soubassements de l'approche par compétences : le mépris pour le savoir, l'appauvrissement de la culture.

Instrumentalisation et réduction des savoirs, donc, mais aussi culture du résultat, qui ne mesure la pratique pédagogique qu'à l'aune du résultat final. Et qui promet une véritable omniprésence de l'évaluation, l'élève étant, en permanence, placé devant des tâches à résoudre. Autre aberration « pédagogique » : les compétences dites « transversales », non adossées à des savoirs disciplinaires. « Savoir résoudre un problème », par exemple, est un objectif d'apprentissage parfaitement creux.

L'approche par compétences est aussi facteur d'inégalités plus grandes entre les élèves. D'abord, parce que les programmes scolaires, axés sur les compétences et non plus sur les connaissances, sont beaucoup plus flous. En Belgique francophone, le programme d'Histoire pour la dernière année du secondaire tient en 32 mots, laissant la place à la soi-disant « liberté pédagogique » de l'enseignant ! Avec quelles disparités d'un établissement à l'autre ? Ensuite, parce que la détermination du niveau nécessaire pour la validation d'une compétence est renvoyée à chaque établissement, voire à chaque enseignant ! Enfin, la construction de savoirs nouveaux, qui n'est plus une priorité pour l'École, est renvoyée au milieu familial, ce qui accentue les inégalités sociales. Une dizaine d'années après la refonte de l'enseignement belge autour des compétences, un rapport de l'Inspection pointe sans surprise les conséquences négatives sur le niveau de connaissance des élèves. Et reconnaît que cette nouvelle approche génère des différences de niveau par l'absence de référentiel substantiel commun.

A qui profite le crime ?

Mais alors, à quoi bon ? Nico Hirtt y répond en remontant aux sources de cette notion et en interrogeant les motivations de ses promoteurs. Le concept de compétence s'est généralisé dans le domaine éducatif sous l'influence de l'OCDE, de la Commission européenne et d'organismes comme la Banque Mondiale. Il est directement importé du monde de l'entreprise, et, selon l'aveu de ses promoteurs même¹, il procède d'une pression des entreprises pour faire prendre en charge par les systèmes éducatifs une formation qui leur demandait du temps et de l'argent. Dans ce contexte, l'approche par compétences, outre qu'elle donne un cadre conceptuel commun à l'enseignement et au monde de l'entreprise, a pour fonction de résoudre la contradiction entre un enseignement « unique » pour tous les élèves jusqu'à 12, 14 ou 16 ans selon les pays, et un marché du travail fortement – et de plus en plus – polarisé. En effet, sous le vocable de « société de la connaissance » promu par le Parlement européen, se cache en réalité une économie dont les besoins sont répartis en une part d'emplois très hautement qualifiés et une masse de travailleurs peu formés mais adaptables, flexibles et « souples ». Dans les 25 pays de l'UE le nombre d'emplois de ce type devrait passer de 8,6% en 1996 à 11,8% en 2015. Accroître la mise en concurrence de ces salariés est un des objectifs du patronat. Conclusion empruntée à un consultant britannique, dans un rapport pour la Commission européenne : « *De l'augmentation de l'offre de ces compétences-là résultera une baisse des salaires réels pour tous les travailleurs qui en disposaient déjà* ». Plus largement, la validation – locale - de compétences ayant aussi pour effet de faire voler en éclat l'existence de diplômes – nationaux – sur lesquels se fondent les conventions collectives et les grilles de salaires, c'est l'ensemble du monde du travail qui est visé.

En 2001, l'OCDE déduisait du raisonnement précédent que, comme « *tous n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la nouvelle économie (...), les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin* ». Avec le socle commun, nous y sommes.

Stagiaires à temps complet, élèves cobayes

Une régression sans précédent

PAR JÉRÔME NASSOY

Imaginez-vous un chirurgien qui ferait sa première intervention en n'ayant appris son métier que dans les livres ? C'est le sort qui attend les stagiaires-enseignants à la rentrée 2010 puisqu'ils assureront un service à temps complet.

Dans le cadre de la « réforme de la formation des maîtres » (appelée plus communément « mastérisation »), le ministère a décidé de bouleverser les conditions de mise en stage pour les PLC2 dès septembre 2010, dans le seul but de réaliser des économies et sans se soucier de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Cela nous a été confirmé le 23 février par la secrétaire générale du rectorat de Lille : **Les lauréats de concours seront affectés sur... 18 h** (au lieu de 6 à 8 h actuellement, et de 4 à 6 h il y a quelques années), donc à temps complet, alors que les textes prévoient un stage de 12 h. Il s'agit bien d'utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement. Mais pour respecter quand même le quota horaire (12 h de stage + 6 h de formation), **la solution passe par l'« annu-lisation » de la formation.** Les lauréats des concours 2010 seront donc mis directement sur le terrain à temps plein dès la sortie de la fac, sans formation réelle et sans recul, et ils seront retirés de leurs classes en cours d'année pour effectuer leurs 216 h de formation théorique. Il y aura bien un « compagnonnage » dans un premier temps, encore indéfini (comment le tuteur aura-t-il le temps d'intervenir sur les classes de son stagiaire ? En étant déchargé les premières semaines de la rentrée et en étant lui-même remplacé ? Ne riez pas, c'est une des pistes envisagées !).

Il y aura ensuite (quand ? sous quelles formes ? où ?) quelques semaines de formation pendant lesquelles les stagiaires seront déchargés de cours dans leur établissement et remplacés. Leurs élèves verront donc se succéder 2 ou 3 professeurs pendant l'année, dans le « meilleur » des cas, c'est-à-dire si le rectorat trouve des remplaçants en cours d'année, malgré la pénurie de plus en plus criante. Les conditions d'entrée dans le métier et la qualité de l'enseignement dispensé s'en trouveront fortement dégradées ! **Il y aura des postes bloqués dans les établissements** pour accueillir à temps plein ces lauréats de

concours, ce qui atrophie encore les possibilités de mutation. Au niveau national, la manœuvre permet de supprimer 3000 postes d'enseignants (sur les 16.000 au total).

Parallèlement, la circulaire du 27 août 2009 prévoit la mise en place de stages « en responsabilité » pour les étudiants candidats aux concours : l'étudiant sera placé seul devant des classes (sans la présence d'un tuteur dans la salle), en position de remplaçant non qualifié et rémunéré comme vacataire, pour une durée pouvant aller jusqu'à 108 heures, soit 6 semaines de remplacement à temps complet qui tiendra lieu de... formation professionnelle ! Il s'agit ni plus ni moins d'une systématisation du recours à la précarité, d'une utilisation des étudiants comme moyens de remplacement non qualifiés. Et ce dispositif est censé remplacer l'actuelle année de PLC2 rémunérée (stages divers alternant formation à l'IUFM et pratique sur le terrain en présence de tuteurs).

Nous devons réaffirmer que nous exerçons des métiers qualifiés, à hautes responsabilités, qui nécessitent un apprentissage progressif, alternant théorie et pratique. Le dispositif prévu est une véritable catastrophe, tant pour nos futurs jeunes collègues que pour les élèves. L'intersyndicale a demandé à être reçue par le recteur. Il nous faut réagir, et vite, notamment en refusant d'être tuteur dans ces conditions et en alertant nos hiérarchies (rectorat et inspection) de ce refus !

Organisons le refus collectif de participer à la suppression de la formation des maîtres.

Quelques pistes pour des motions, des pétitions, des courriers...

Nous nous opposons au recours à des étudiants comme moyens de remplacement non qualifiés et précaires : les remplacements doivent être effectués par des personnels formés et titulaires en nombre suffisant (TZR). Nous dénonçons de la même manière l'affectation des lauréats de concours sur des postes à temps plein, d'autant qu'ils n'auront bénéficié d'aucune formation véritable.

En conséquence, nous sommes au regret de vous informer que nous ne participerons pas à la mise en place des « stages en responsabilité » pour les étudiants, ni à l'accueil des lauréats de concours qui seraient affectés à temps plein dans notre établissement sans formation digne de ce nom : nous refuserons toute fonction de tuteur ou professeur référent dans ces conditions, et demandons au Ministère de renoncer à cette réforme, véritable régression en matière de formation professionnelle des enseignants. La formation des maîtres doit certes être repensée, mais dans le sens d'une amélioration, et cela dans l'intérêt des élèves comme des personnels.

Mouvement intra : réunions « mutations » organisées par la section académique du S.n.e.s.

	PUBLIC	VILLE	LIEU	HORAIRE
Lundi 15 mars	Tout public	Dunkerque	Local FSU (114, rue Geeraert)	18 h
Mardi 16 mars	Tout public	Valenciennes	Lycée Watteau	18 h
Vendredi 19 mars	Tout public	Maubeuge	Collège Jules Verne / L'épinette	17 h 30
Lundi 22 mars	Tout public	Boulogne	Lycée E. Branly	18 h
Lundi 22 mars	Tout public	Cambrai	Lycée P. Duez	17 h 30
Mercredi 24 mars	Tout public	Lille	SNES, 209 rue Nationale	14 h 30
Mardi 30 mars	Tout public	Longuenesse	Lycée B. Pascal	18 h
Mardi 30 mars	Stagiaires	Villeneuve d'Ascq	IUFM	17 h
Mardi 30 mars	Tout public	Arras	Maison des Sociétés (Salle B)	18 h
Mercredi 31 mars	Stagiaires	Douai	IUFM	16 h 30

Exceptionnellement, la permanence sera ouverte pendant les vacances les 14, 15 et 16 avril de 14 h à 17 h et réservée aux demandeurs de mutations.

Congrès de la FSU

Quelques pistes pour l'avenir

PAR KARINE VAN WYNENDEALE, CATHERINE PIÉCUGH, PHILIPPE LESTANG ET DIDIER COSTENOBLE

Le sixième congrès national de la FSU s'est déroulé du 1^{er} au 5 février.

Nous ne retiendrons ici que les points qui nous paraissent engager la FSU pour l'avenir.

Décentralisation

● Le texte des rapporteurs évoquait la nécessité d'obtenir de l'État et des collectivités territoriales un bilan de la décentralisation. Nos interventions ont permis d'obtenir l'engagement de la FSU d'établir son propre bilan de la décentralisation. Cela implique une réflexion de fond sur les conséquences de la décentralisation dans les différents domaines et d'en mesurer les effets. La FSU doit clarifier sa position sur cette question.

Des services publics régionaux ?

● Lorsque les Régions ont obtenu la responsabilité de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, elles ont décidé de construire des « services publics régionaux de l'emploi et de la formation ». Cette formulation était reprise par la FSU sous forme interrogative. Nous avons obtenu que le congrès abandonne cette interrogation et réaffirme notre revendication d'un service public national de l'Éducation et de la Formation.

Formation des maîtres

● Le débat sur la réforme de la formation des maîtres était attendu car on sait que la position des principaux syndicats nationaux concernés, si elle converge contre la réforme en cours, connaît des divergences notamment sur la place du concours par rapport au Master. Mais les syndicats nationaux s'étaient mis d'accord avant sur un texte de consensus. Notre demande

d'ajouter que les propositions de la FSU devaient se faire dans le respect des mandats des syndicats nationaux concernés a même été refusée mais a obligé le secrétaire général à réaffirmer qu'il s'agissait d'un principe incontestable.

Syndicalisme

● Sur l'avenir du syndicalisme, si le texte final va moins loin que nous pouvions le souhaiter, il permet d'envisager un processus d'unification syndicale sur les bases d'un syndicalisme de luttes et de transformations sociales par la poursuite du travail commencé avec la CGT et Solidaires.

● **Syndicalisme international** : Nos amendements exigeant un regard plus critique sur l'activité de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et son absence de travail à la convergence des luttes ont porté leurs fruits. Une dizaine de sections départementales et plusieurs syndicats nationaux nous ont rejoints pour demander que le débat ait lieu avant une éventuelle adhésion à la CES. Nous avons rassemblé 41% des voix, obligeant Gérard Aschiéri à intervenir pour reconnaître que le débat n'avait pas été mené et pour proposer un délai (jusqu'à la fin de l'année 2010) pour que les syndicats nationaux organisent une consultation sur cette question de l'adhésion à la CES. Ce sera l'occasion de poursuivre notre réflexion sur le syndicalisme européen et international.

Durant tout le congrès, nous avons pu remarquer le manque de participation des Sections Départementales au débat (par exemple, seules les SD 59 et 62 étaient présentes à la commission action). Il faudra cependant se souvenir que lorsqu'est pointé un

déficit d'information ou de débat dans la fédération (cf. le syndicalisme international), les Sections Départementales savent retrouver leur place et peser sur le congrès.

Le congrès a aussi été le moment d'un changement de secrétaire général. **Bernadette Groison, professeure des écoles, ancienne dirigeante du SNUIPP a pris la succession de Gérard Aschiéri** et a d'emblée inscrit son mandat dans la continuité de son prédécesseur. Enfin, nous tenons à féliciter toute l'équipe et les nombreux militants des deux départements qui se sont occupés chaleureusement de l'organisation matérielle de cette semaine de congrès.

Stage « conditions de travail et métier en collège et en lycée » Lundi 26 avril 2010

« Dégradation des conditions de travail », « perte de sens du métier », « aggravation de la charge de travail », « sentiment de ne pas pouvoir bien faire son métier », « absence de reconnaissance »... Ces expressions reviennent souvent pour décrire ce que certains appellent le « malaise enseignant », et qu'il faut plutôt qualifier de conséquences des politiques éducatives menées depuis plus de 10 ans.

Mais quelles réalités ces expressions décrivent-elles vraiment ? Comment les analyser syndicalement, et quelles conséquences en tirer en termes de revendications pour une amélioration de nos métiers ?

Le Snes organise un stage de formation syndicale autour de ces questions, le lundi 26 avril 2010 de 13 H 30 à 17 H au collège Michelet à Lens (lieu à confirmer), en présence de Christophe Hérou, professeur de SES et docteur en sociologie, co-auteur avec F. Lantheaume de *La souffrance des enseignants* (PUF, 2008).

Ce stage est ouvert à tous. Pour bénéficier d'une autorisation d'absence pour stage de formation syndicale, déposer au moins un mois à l'avance (avant le 26 mars) une demande spécifique. Modèle disponible sur le site du snes www.lille.snes.edu

A vos agendas !

Le SNES et la FSU organisent en mars, avril et mai dans le Nord/Pas-de-Calais une série de projections – débats autour du Film de Gilles Perret « Walter, retour en résistance ».

A partir de la figure emblématique de Walter Bassan, résistant savoyard, Gilles Perret pose la question non seulement de la transmission, du devoir de mémoire, mais aussi celle des attaques actuelles contre les acquis sociaux, les services publics et les valeurs républicaines issues du Conseil National de la Résistance.

Premières dates : Arras, Cinémovida, 27 avril, dans le cadre du Salon du Livre et de la Critique Sociale ; Douai, Hippodrome, 26 mai... D'autres soirées sont prévues à St Omer, Berck, Maubeuge, Dunkerque, Lille... Plus d'informations sur le site du SNES.